



SNUipp-FSU 37

Paul Agard
Secrétaire Départemental
à
Monsieur le Directeur Académique
des Services de l'Education Nationale d'Indre-et-Loire

A Saint Avertin le 1 Novembre 2020

Objet : Rentrée du 2 novembre 2020

Monsieur l'Inspecteur Académique ;

Nous souhaitons savoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, si vous recevez bien les courriers de la FSU-SNUipp37 premier syndicat des professeurs des écoles en Indre et Loire et nationalement. Nous nous inquiétons en effet de l'absence de retour de votre part dans cette période très difficile. Pas pour nous syndicalement, mais pour les personnels dont vous avez la responsabilité et qui sont en attente de réponses de leur employeur.

Nous espérons donc que ce nouveau courrier vous parvienne et surtout que vous apporterez les réponses tant attendues aux questions que vous trouverez ci après :

- > Nos collègues « vulnérables » n'ont toujours aucune information pour être en télétravail ou en ASA ? Nous venons de leur proposer de faire leur demande directement à leur IEN.
 - > Aurons-nous les nouveaux masques dans nos écoles lundi dès notre arrivée dans les écoles, ainsi que tout le matériel nécessaire (gel, lingettes...) ? Si non, vous nous confirmez que nous pouvons faire appliquer notre droit de retrait puisque le protocole ministériel n'est pas respecté ?
 - > Si des élèves viennent à l'école sans masque et que nous n'en avons pas à disposition ou que des parents refusent qu'ils en portent que devons nous faire ? Nous confirmez-vous que nous pouvons faire appliquer notre droit de retrait ?
 - > Si les locaux ne sont pas nettoyés comme indiqué dans le protocole, nous confirmez-vous que nous pouvons faire appliquer notre droit de retrait ?
 - > Si un-e collègue est absent-e et non remplacé-e, que devons nous faire des élèves puisqu'il faut limiter le brassage ?
- Dans l'attente de votre réponse, le SNUipp-FSU 37 réactive ses consignes syndicales :
- en cas d'absence imprévue, demander oralement aux familles de garder autant que possible leurs enfants après la première journée de non-remplacement
 - en cas d'absence prévue, si la veille à 12h, il n'y a pas d'affectation de remplaçant connue, inviter oralement les familles à garder les enfants.
- > Nos collègues directeurs ont bien d'autres choses à faire que de remplir des attestations de déplacement. Quelles mesures prenez-vous pour limiter réellement leur charge de travail ?
 - > Nos collègues AESH disposent-ils bien de toutes les informations pour leur protection ?
 - > Les rendez-vous de carrière vont-ils être maintenus ?
 - > ...

Cette liste n'est pas exhaustive, vous vous en doutez et d'autres questions seront portées à votre connaissance prochainement.

Lundi était prévu l'hommage à notre collègue Samuel PATY. Le retropédalage du ministère ne coûte pas cher à la rue de Grenelle mais il met par terre les organisations prévues. Ainsi directrices, directeurs et plus largement les équipes seront à pieds d'œuvre ce week-end pour informer les familles des changements pour la rentrée de lundi, qui se tiendra finalement à l'horaire ordinaire. Nous partageons bien entendu l'impératif de sécurité publique invoqué du fait de la menace terroriste. Mais, il aurait suffi de décaler la rentrée du lundi au mardi, comme nous vous l'avons demandé, ce qui répondait également à l'exigence de préparation de la rentrée avec un nouveau protocole sanitaire et la mise à l'abri des personnels vulnérables qui ne seront pas présents dans les classes lundi.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur Académique, en l'expression de notre attachement à un service public d'Education de qualité.

Paul Agard